

Procès verbal du conseil municipal du mercredi 9 janvier 2013. (18 h 00)

Présents : Mesdames : B. PICAUD, G. AUDIGIER, B. ARZALIER., I. SALADINO.

Messieurs : A. AUDIGIER, J. ALEXANDRE, D. VERNET, G. SARTI., L. PEREYRON, G. FARGIER

Procuration(s) :

Absent : **Secrétaire de séance** : I. SALADINO (vote unanimité)

1) Approbation du projet de procès verbal du conseil municipal du 20 décembre 2012. Le projet de procès verbal préalablement transmis aux conseillers a été adopté.

Vote : Unanimité.

2) Modification de la grille tarifaire du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Le maire a proposé de modifier la grille des tarifs du service public d'assainissement non collectif. Proposition a été faite de supprimer le tarif de visite en fonctionnement pour les installations neuves (69,55 € ttc). Proposition a été faite d'instaurer le tarif de contre visite sur installation neuve suite à modifications prescrites lors de la visite avant remblaiement (42,80 € ttc). La grille tarifaire est la suivante :

	Tarif
contrôle installation existante	72,76 € ttc
Contrôle installation existante réalisée après le 9 octobre 2009	72,76 € ttc
Instruction dossier installation neuve	90,95 € ttc
Visite avant remblaiement installation neuve	42,80 € ttc
Contre visite sur installation neuve suite à modifications prescrites lors de la visite avant remblaiement	42,80 € ttc

Vote : unanimité.

3) Approbation du règlement du SPANC,

Le projet de règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : Unanimité.

4) Protection règlementaire des captages AEP de Le Vernet, Mouleyres, Combe Barry et demande de subventions,

Suite à la validation du schéma directeur en eau potable, le maire propose de lancer la procédure pour la protection des captages d'alimentation en eau potable contre la pollution et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, PHASE ETUDE ET PHASE ADMINISTRATIVE. L'estimatif de la dépense s'élève à 49 800 € ht. Des subventions seront demandées à l'Etat (DETR, Agence de l'EAU RMC) et au Département.

Vote : unanimité.

5) Projet de ravalement de la façade EST de l'église et demande de subventions,

La façade EST se dégrade d'années en années. Cette rénovation a plusieurs objectifs : mettre en sécurité les abords de l'église (en hiver, avec le gel et le dégel, des morceaux d'enduits se détachent et représentent un danger pour les piétons), stopper les entrées d'eau et embellir l'extérieur de l'église. L'estimatif de la dépense s'élève à 22 985 € ht. Des subventions sont demandées à l'Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et Ministère de l'Intérieur.

Vote : unanimité.